

*Immigration—Loi*

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Vous a-t-elle envoyé un double de sa lettre?

**M. Blackburn:** Oui, j'en ai le double et je suis sûr de ne pas être le seul à l'avoir. En page 3, sous le sous-titre «Image publique et responsabilités», elle traite des comités consultatifs qui sont censés exister. Comme d'autres députés l'ont fait remarquer, ces comités ont un rôle inexistant et sont rarement convoqués. C'est pour cette raison que je prends la parole à propos de la motion n° 2 proposée par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), et je puis l'assurer que notre parti appuie sa motion. Pour aller au cœur des critiques du docteur Hawkins, j'aimerais citer un extrait de sa lettre:

Nous avons d'importantes leçons à tirer en voyant comment fonctionnent ces corps consultatifs, comment ils ont été utilisés par le ministère, et en constatant le genre d'airs qu'ils ont pu donner au ministre. Tout d'abord il s'est toujours agi d'organismes internes et le public ne sait rien de leur existence. On a jamais parlé de leur rôle dans les rapports annuels du ministère, pas plus que dans les discours des ministres successifs. On n'a jamais pu oublier non plus les travaux qu'ils ont réalisés. Par conséquent, le Parlement et les provinces, tout comme le grand public lui-même, ne savent rien de leurs activités.

C'est donc une condamnation sévère de ces comités consultatifs et c'est pourquoi je demande instamment au ministre d'accepter la motion n° 2. Si elle est acceptée, les recommandations des comités consultatifs pourront avoir plus de pouvoir et le public pourra y participer. Les comités seront tenus de soumettre des rapports réguliers et comme l'orateur précédent l'a bien fait remarquer, leurs activités pourraient être critiquées, ce qui est un des points qui importent le plus, aujourd'hui au gouvernement. Les ministères devraient être assez ouverts pour que le public sache ce qui se dit et ce qui s'écrit, sauf bien entendu lorsque la sécurité nationale en dépend. Mais cela n'a rien à voir avec la sécurité nationale. Le bill C-27 n'a rien à voir non plus avec la sécurité nationale, en ce qui concerne les comités consultatifs. La lettre poursuit ainsi:

De l'avis de l'auteur, c'est une erreur grave, particulièrement dans un domaine où le public ne comprend pas bien ce qui se passe et où les sources d'informations dont il dispose sont encore très limitées.

Voilà une autre critique fort sévère. On reproche vertement à ce ministère, à juste titre d'ailleurs, le manque d'information de ses fonctionnaires. Je crois qu'il est surchargé de travail, pour commencer. Il y a deux ans, je me souviens qu'aux séances du comité, j'étais entouré d'un grand nombre de fonctionnaires dont deux ou trois seulement sont intervenus, alors que les autres auraient dû faire ce pourquoi ils sont payés.

**Une voix:** Il était trop nombreux.

**M. Blackburn:** Je crois que le député devraient le leur dire. Revenons à la page 4 de la lettre:

Il convient de noter également que le président et les membres du Conseil canadien de l'immigration et de la main-d'œuvre n'ont pas été assignés à comparaître comme témoins devant le comité permanent du Sénat et qu'ils ne faisaient pas partie non plus du groupe de fonctionnaires du ministre qui ont comparu devant le comité à plusieurs reprises.

Ces comités consultatifs ont été mis sur pied pour accomplir une tâche bien précise: conseiller le ministre. On n'a certes pas tenu compte de leurs opinions, et j'ai l'impression que les fonctionnaires craignent les recommandations de ces comités

[M. Blackburn.]

consultatifs. Cela les embarrasserait et risquerait même d'entraîner des mutations d'un ministère à l'autre.

**M. Symes:** Il n'y a jamais de réduction à une classe inférieure.

**M. Blackburn:** Comme le dit le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), personne n'est jamais réduit à une classe inférieure. Pour se débarrasser des indésirables, il n'y a qu'à leur donner de l'avancement dans un autre ministère. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant au sujet de la motion n° 2. La Chambre sait, bien sûr, ce que les autres députés ont dit à ce propos. Il faut faciliter davantage l'accès à l'information. Grâce aux conseils consultatifs, le ministre a l'occasion rêvée de le faire au moyen de rapports réguliers rendus publics, soit à la Chambre soit par l'intermédiaire de la presse. Cette méthode stimulerait l'activité du ministère et de la bureaucratie et redonnerait confiance en eux. C'est pourquoi je recommande au ministre les motions n°s 2 et 3 et lui demande de songer très sérieusement à les incorporer au bill C-27.

● (1230)

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je tiens à ajouter quelques commentaires à propos de la motion inscrite au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Tout d'abord, j'appuie sincèrement les motions n°s 2 et 3, qui visent surtout à mieux faire connaître le travail du gouvernement et aussi à permettre aux intéressés de donner leur avis sur la façon dont les règlements doivent être établis et appliqués. On attendait depuis longtemps la création d'un comité consultatif qui soit autre chose qu'un titre sur papier. Il nous faut un comité actif dans lequel nous autres, parlementaires et représentants des Canadiens, puissions être sûrs qu'il accomplira les tâches qui lui sont confiées par la loi. En conséquence, les motions n°s 2 et 3 me semblent tout à fait à propos, car elles prévoient un système d'information qui nous permettrait de surveiller le fonctionnement de ces conseils consultatifs.

Le gouvernement se plaît à parler de la démocratie de participation et de la façon dont il répond aux besoins de la population. Pourtant, comme il est étrange—ce l'est peut-être moins, compte tenu des antécédents du gouvernement libéral—lorsque nous nous appliquons à préciser les mesures et que la bureaucratie se montre accessible et réceptive aux nouvelles idées, de constater qu'en réalité ces dispositions ne figurent pas dans la loi. Ou, si elles y figurent, elles sont généralement rédigées d'une façon tellement superficielle qu'elles n'ont aucune signification.

Voilà pourquoi je trouve les deux amendements dont la Chambre est saisie tellement sensées. Nous tenons à ce que les conseils consultatifs établissent sans faute le procès-verbal de leurs réunions et qu'ils fassent rapport. Le ministre aura, à mon avis, bien du mal à s'opposer à ces deux motions. Si nous devons croire en l'ouverture d'esprit du gouvernement et ne pas tenir le gouvernement libéral pour omniscient, mais que d'autres groupes peuvent fournir des renseignements sur la bonne application de la loi sur l'assurance-chômage, le ministre aura sûrement bien du mal à refuser ces deux amendements.